

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1
Décisions budgétaires

Adoption du Budget Primitif 2024

DATE DE CONVOCATION
15 décembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **16**
Nombre de votants : **25**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-12-84

L'an deux mil vingt trois
le vingt et un décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –
M. FRESSEL – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à M GESLIN Francis
M MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M GOMIS
M. PETIT à Mme DUDOUEY
Mme DUVAL à M SACHOT
M. JEANJEAN à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à Mme MEZRAR

Absents

M. BULARD
Mme FRIBOULET
M. LE NOE
Mme DESANGLOIS

M Rogeret est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, Maire

Le vote du budget primitif est un temps important dans chaque collectivité car il marque l'engagement d'action à l'égard des habitants.

Après le Débat sur les orientations budgétaires du 16 novembre dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif de la Ville suivant les équilibres précisés ci-après. Le document annexé à la présente délibération vient préciser les projets engagés (par chapitre budgétaire) en 2024 tant en fonctionnement qu'en investissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

Vu

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La délibération n°2023-11-73 du 16 novembre 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant

Qu'après avoir exposé à l'assemblée le budget primitif 2024 par chapitre budgétaire en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame Nadia MEZRAR, Maire, invite le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2024, qui s'équilibre aux montants suivants:

En section de fonctionnement

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|-----------------|-----------------|
| Opérations de l'exercice | 10 031 902,00 € | 10 031 902,00 € |

En section d'investissement

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Opérations de l'exercice | 3 320 885,00 € | 3 320 885,00 € |

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'adopter le Budget Primitif 2024

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits du chapitre 012, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023